

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, comme l'ont dit d'autres orateurs de ce côté-ci de la Chambre, nous reconnaissons la nécessité d'un bill du genre à ce moment-ci. Ce serait de la folie encore une fois de négliger ou d'essayer d'ignorer l'incertitude de nos approvisionnements étrangers. Il est renversant de voir le nombre de fois que le gouvernement a été averti, mais qu'a-t-il fait pour assurer les approvisionnements du Canada? Depuis au moins 1950, l'Association canadienne indépendante du pétrole, c'est-à-dire les petites compagnies canadiennes, d'autres pas si petites et leur association, disent au gouvernement d'en face et à ses prédécesseurs que le Canada devrait chercher à répondre à ses propres besoins de pétrole et de gaz et qu'il ne devrait pas avoir à se fier aux importations de ces produits. Tout cela a été en vain, en dépit de ce qui s'est passé au Moyen-Orient.

Je suppose que le meilleur exemple montrant jusqu'à quel point le gouvernement d'en face a pu se tromper se trouve dans le document intitulé «Politique canadienne de l'énergie» publié en juillet 1974 dans lequel le gouvernement déclarait:

La sécurité des approvisionnements est évaluée continuellement; jusqu'à présent, elle n'a pas semblé assez sérieusement menacée pour justifier le coût très élevé de l'approvisionnement des régions à l'est de la vallée de l'Outaouais avec du brut provenant de l'ouest du Canada.

Les odieux personnages d'en face qui sont censés veiller sur notre approvisionnement d'énergie nous ont donné ce précieux conseil trois mois seulement avant l'embargo mis par l'OPEP, au moment où il y avait une crise du pétrole à l'étranger. L'attitude de l'OPEP et les troubles politiques en Iran doivent nous servir d'avertissement, aussi j'espère que le même scénario ne se répétera pas, et que le gouvernement se décidera à adopter une politique d'autonomie comme il aurait dû le faire depuis des années.

Quand il présentera ce bill au comité, j'espère que le ministre nous autorisera à faire comparaître des témoins des provinces et à apporter des amendements. Comme le gouvernement a souvent répété qu'il voulait coopérer avec les provinces, et qu'en 1974 et 1975, il est entré en conflit avec les provinces productrices, je trouve incroyable que le ministre nous présente ce bill sans avoir consulté ces dernières. Il n'y a eu aucune consultation. On peut vraiment se demander si le gouvernement ne cherche pas délibérément la bagarre pour servir ses intérêts politiques à court terme, sans se préoccuper des dommages que cela pourrait causer au pays, à long terme.

Au cours de ce débat, un certain nombre de députés d'en face ont parlé de Petro-Canada et fait, à cet égard, un bon nombre de déclarations parfaitement exactes. J'aimerais en commenter quelques-unes. Le ministre a déclaré qu'on était redevable à Petro-Canada pour l'intensification considérable des activités de prospection et d'exploitation. En fait, Petro-Canada n'a pas encore foré un seul puits. Elle n'a pas encore foré un seul puits de gaz ou de pétrole, et si le ministre ne me croit pas, je lui suggère de vérifier dans les journaux de Calgary d'il y a deux semaines. Comme il pourra le lire, le président de Petro-Canada aurait admis que la société n'avait pas encore foré un seul puits.

Qu'a fait Petro-Canada? A en croire le ministre le président Hua de la Chine continentale désirerait faire affaire avec Petro-Canada. Quelle ineptie! Le président Hua était bien prêt à traiter avec Coca-Cola, et s'il y est prêt, il sera tout aussi

### Approvisionnements d'énergie

prêt à le faire, j'en suis sûr, avec Pan Canadian, Home, Dome, Ranger, Anderson Exploration ou une douzaine d'autres compagnies pétrolières canadiennes disposées à se rendre en Chine la semaine prochaine pour y faire de la prospection. Le ministre espère nous faire croire que le président Hua a dit: «S'il vous plaît, amenez-nous Petro-Canada; peu importe si elle n'a pas foré un seul puits.» C'est absurde!

Le ministre a ensuite déclaré que sans Petro-Canada nous ne serions pas en train de négocier avec la Norvège. Ce que je voudrais savoir c'est précisément pourquoi nous négocions avec la Norvège. Je pensais que notre objectif était de garantir l'approvisionnement pétrolier du Canada. Je ne savais pas que nous étions intéressés dans la sécurité d'approvisionnement de la Norvège. Je pensais que nous étions seulement intéressés à assurer l'approvisionnement de notre pays.

**M. Gillespie:** Vous avez des œillères.

**M. Andre:** Quelqu'un peut-il m'expliquer comment le fait d'effectuer des forages dans la Mer du Nord avec la société pétrolière d'État norvégienne contribuera à assurer la sécurité d'approvisionnement du Canada? Je crains que cela ne m'échappe.

Je voudrais aborder de façon un peu plus sérieuse la thèse du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) car lui il était sérieux lorsqu'il l'a présentée. Même si je suis en désaccord avec la position adoptée par le Nouveau parti démocratique je dois reconnaître que ce parti est beaucoup plus honnête quant à sa position que les députés d'en face. Les députés néo-démocrates eux ne prétendent pas adhérer à certains principes pour faire ensuite le contraire de ce qu'ils prêchent. Le chef du Nouveau parti démocratique a déclaré que nous devrions nous réjouir de posséder une compagnie pétrolière d'État parce que tous les pays du monde en ont une. Examinons donc la situation. Les quatre plus fortes économies du monde sont celles des États-Unis, de l'Allemagne, du Japon et de la Suisse. Aucun de ces pays ne possède pourtant une compagnie pétrolière nationale.

**M. Gillespie:** Ha, vraiment?

**M. Andre:** Examinons donc les choses à l'échelon inférieur si vous voulez avec des pays comme la France, la Belgique et le Royaume-Uni. Aucun de ces pays ne possède une compagnie pétrolière importante.

**Une voix:** Et BP alors?

**M. Andre:** On vient de mentionner BP. J'en mentionnerai d'autres. Fina en Belgique, Total et Aquitaine en France ne sont pas des sociétés d'État à vraiment parler. Ce sont des sociétés dans lesquelles l'État est un actionnaire important. Je suis sûr que les députés peuvent saisir la différence. Ce ne sont pas des agents de l'État. Elles sont cotées sur le marché. Il se trouve que l'État est un actionnaire et c'est là qu'est toute la différence. Si le ministre estime qu'il n'y a pas là de différence, il doit alors estimer que CDC Oil and Gas est exactement la même chose que Petro-Canada. Croit-il que CDC Oil and Gas où le gouvernement du Canada est actionnaire à 50 p. 100 et Petro-Canada sont une seule et même chose ou a-t-il conscience de la différence? Probablement que non.